

Convention d'organisation d'une mobilité physique dans le cadre d'un échange scolaire

Convention conclue entre

Le collège André Malraux
Avenue Surcouf
17340 CHATELAILLON-PLAGE
FRANCE

Représenté par **Éric Bouverat**, chef d'établissement
Après accord du conseil d'administration du 27 novembre 2017

Et

IES Arenas de San Pedro
Avenida de Lourdes,2
05400 ARENAS DE SAN PEDRO
AVILA
ESPAÑA

Représenté par **Yolanda Miranda López**

Objet de la convention : Organisation d'un échange d'élèves dans le cadre du club « *erase una vez unos chavales* » organisé en France et du cours de français en Espagne.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Dans le cadre du partenariat scolaire susmentionné, un échange d'élèves est organisé selon les dispositions de la présente convention.

Cet échange s'articule autour du thème *Mar y montaña* : *Quelles activités sportives et culturelles pratique-t-on quand on vit à la montagne / au bord de l'océan ?*

Il remplit les objectifs suivants :

L'échange vise à faire participer l'élève à la construction de ses connaissances et ses compétences en dehors de la classe. Il est stimulé pour mettre à profit ses acquis au service de situations de communications concrètes. Il s'agit de prendre des risques en mobilisant les moyens langagiers dont il dispose pour s'enrichir au contact de ses pairs espagnols. Le club « *erase unavez unos chavales* » et l'échange qui en découle

MOBILITE DES ELEVES DE COLLEGE ET DE LYCEE EN EUROPE ET DANS LE MONDE
ANNEXE 3 : CONVENTION TYPE D'ORGANISATION D'UNE MOBILITE PHYSIQUE DANS LE CADRE D'UN
PARTENARIAT SCOLAIRE
[HTTP://EDUSCOL.EDUCATION.FR/MOBILITE-EUROPEENNE-ET-INTERNATIONALE/](http://EDUSCOL.EDUCATION.FR/MOBILITE-EUROPEENNE-ET-INTERNATIONALE/)

PAGE 1 SUR 4

Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré

Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

mettent en relation la classe avec le monde extérieur : les modes de vie, l'environnement, la tradition, la famille... La communication avec un partenaire en particulier permet d'une part de mobiliser des ressources linguistiques et culturelles et, d'autre part, de chercher des points d'intérêts communs pour partager des informations et enrichir une relation au départ virtuelle puis bel et bien réelle par la suite.

Domaines du socle concernés :

D1 : Développer les capacités d'expression et de communication

D2 : Développer le travail de groupe à l'aide de l'outil numérique

D3 : Renforcer la confiance en soi, le respect de l'autre, le sens de l'engagement ; favoriser le vivre-ensemble

D5 : prendre conscience des us et coutumes espagnols et de leurs valeurs.

ARTICLE 2 : ACTIVITES PREVUES

Les activités consisteront à découvrir le littoral et les activités qui en découlent : voile, vélo, randonnée pédestre, pêche à pied... (Consulter le programme joint en cours de finalisation) en France. Les élèves français détiennent tous **une attestation de natation de 25m** de par leur cursus scolaire. Si ce n'est pas le cas, ils doivent faire attester par un maître-nageur leur capacité à nager 25m et fournir cette attestation au professeur organisateur. **Les élèves espagnols doivent également fournir une attestation de natation 25m établie par un maître-nageur local ou par les parents le cas échéant.**

En Espagne, les élèves découvriront les activités de montagne hors sport d'hiver mais aussi les activités telles que la culture d'oliviers et la fabrication de l'huile d'olives. Ils découvriront le patrimoine culturel important qu'offre la ville de Salamanque... (Programme précis encore non défini)

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU GROUPE ET ENCADREMENT

Les élèves participant à cet échange sont les élèves de 4èmes membres du club « *erase un avez unos chavales* », inscrits sur la base du volontariat côté français et 24 élèves francophones de 3° de ESO côté espagnol, recrutés par leurs enseignantes. Selon le nombre d'élèves intéressés, des élèves de 2do de ESO pourront venir compléter le groupe.

Les élèves sont encadrés par les enseignantes françaises Jessica Tirbois (responsable du projet en France) et d'Audrey Bourdin (accompagnatrice) et l'enseignante espagnole responsable du projet en Espagne Jessica Martín Pastor dont l'accompagnatrice n'est pas encore définie.

Pendant le séjour, les élèves doivent adopter un comportement respectueux des règles des établissements d'origine et d'accueil et sont par définition soumis au règlement intérieur de chaque établissement.

ARTICLE 4 : DATES ET LIEU(X)

L'échange revêt un caractère obligatoire à partir du moment où les parents ont signé la charte d'engagement qui leur sera remise à l'issue de la réunion d'information de janvier 2019.

MOBILITE DES ELEVES DE COLLEGE ET DE LYCEE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

ANNEXE 3 : CONVENTION TYPE D'ORGANISATION D'UNE MOBILITE PHYSIQUE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT SCOLAIRE

[HTTP://EDUSCOL.EDUCATION.FR/MOBILITE-EUROPEENNE-ET-INTERNATIONALE/](http://eduscol.education.fr/mobilite-europeenne-et-internationale/)

PAGE 2 SUR 4

Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

La première rencontre au lieu à Chatelaillon du 8 au 15 mai 2020.

La deuxième rencontre aura lieu à Arenas de San Pedro au printemps 2021, les dates restent à déterminer.

ARTICLE 5 : DEPLACEMENTS DES ELEVES

Les élèves sont transportés dans les conditions suivantes :

Les élèves espagnols voyageront en autocar jusqu'à Chatelaillon. Les déplacements sur place se feront en autocar, en bus de ville, à vélo, à pied, selon le type d'excursion.

Les élèves français iront à Arenas de San Pedro en autocar. Les déplacements sur place seront à confirmer une fois le programme des activités établi.

Les élèves seront transportés également dans les véhicules des familles d'accueil de chaque pays.

ARTICLE 6 : ACCUEIL ET HEBERGEMENT

À leur arrivée dans le pays d'accueil, les élèves sont accueillis par le professeur organisateur et son accompagnateur dans l'établissement scolaire.

À leur retour, les élèves sont accueillis par leurs familles devant leur établissement scolaire.

Dans le pays d'accueil, les élèves sont hébergés par la famille de leurs correspondants. En cas de parents séparés, l'élève sera accueilli par le parent qui a signé la charte d'engagement.

Les mesures et précautions nécessaires sont prises pour assurer la qualité et la sécurité de l'hébergement proposé. Les familles ayant signé la charte d'engagement certifient par là même être en mesure d'accueillir le correspondant dans des conditions de sécurité et d'hygiène décentes.

Le jeune pourra dormir dans la même chambre que son correspondant, auquel cas celui-ci cèdera son lit et dormira sur un couchage d'appoint à côté. Le linge de lit et le linge de toilette sera fourni par la famille d'accueil.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT

L'échange est financé par les familles, le foyer socio-éducatif du collège et le collège. (Pour plus de détails, voir le budget prévisionnel).

Chaque établissement finance son transport à destination et les activités organisées dans son pays (transport inclus) de sorte que le montant global des sorties soit le plus proche dans chaque pays. Les 2 établissements s'engagent à proposer un programme d'accueil équitable pour un coût global maximum de 350€ par famille.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le chef d'établissement qui a autorisé l'échange est responsable de son organisation.

En cas d'échange d'élèves, les élèves sont confiés à l'établissement d'accueil, après vérification par le chef d'établissement d'origine auprès du représentant de l'établissement d'accueil que les conditions de déroulement et les activités proposées garantissent la sécurité des élèves.

Chaque chef d'établissement vérifie que les assurances nécessaires ont été souscrites pour les élèves.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de l'échange qui court sur 2 années scolaires : 2019/2020 et 2020/2021.

Fait le 5 septembre 2019

Le chef d'établissement français

signature



Le chef d'établissement espagnol

signature



Ana Yolanda Miranda López